

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 568

10 avril 2007

### SOMMAIRE

Association of Chemistry and the Environment (ACE) .....	27222	GE International (Luxembourg) S.à r.l. ..	27246
Azur Investments Holding S.A. ....	27263	GE International (Luxembourg) S.à r.l. ..	27247
Bianca Services .....	27218	General Electric International Holdings S.à r.l. ....	27247
Blicon S.A. ....	27263	General Electric International Holdings S.à r.l. ....	27247
CA EBC Investments S.à r.l. ....	27261	GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l. ..	27235
C & M - Capital and Management S.A. ...	27250	GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l. ..	27246
Corsair III Benelux Investments S.à r.l. ...	27236	Hanora S.A. ....	27250
Côte Investissement .....	27256	Harmony Finance Holding S.A. ....	27263
Dama International S.A. ....	27224	HEMA Luxembourg - succursale .....	27233
Derketo Holding S.A. ....	27232	HEMA Luxembourg - succursale .....	27250
Elektro Jahn S.à r.l. ....	27256	Immobilière Brabançonne .....	27231
Ernst & Young Management .....	27258	Klopp & Bour Conseils S.A. ....	27251
Euromeeting Financière S.A. ....	27264	Lux Aero S.A. ....	27251
Euro Paket Service GmbH .....	27218	Luxkup S.à.r.l. ....	27248
Euro Paket Service GmbH .....	27247	Luxkup S.à.r.l. ....	27248
Euro Paket Service GmbH .....	27235	Luxkup S.à.r.l. ....	27248
Fiducial Financière de Luxembourg Holding S.A. ....	27250	Luxkup S.à.r.l. ....	27249
Finprima S.A. ....	27252	Luxkup S.à.r.l. ....	27248
GE Capital Luxembourg Financing III S.à r.l. ....	27232	N G Trade S.A. ....	27249
GE Capital Luxembourg Financing IV S.à r.l. ....	27232	Nico BACKES S.à.r.l. ....	27231
GE Capital Luxembourg Financing IV S.à r.l. ....	27232	Paddock S.A. ....	27248
GEFS Europa Holding S.à r.l. ....	27235	Pakejema S.à r.l. ....	27224
GEFS Europa Holding S.à r.l. ....	27235	PIO S.A. ....	27231
GEFS International Finance S.à r.l. ....	27234	Power Payments Technologies S.A. ....	27224
GEFS International Finance S.à r.l. ....	27234	Semeraro Investments S.A. ....	27236
GEFS International Holding S.à r.l. ....	27234	Semeraro Real Estate Lux S.A. ....	27236
GEFS International Holding S.à r.l. ....	27234	SGEA Immobilier S.A. ....	27260
GEFS Pan Europe Funding S.à r.l. ....	27233	Suppticularis Messetaria S.A. ....	27250
GEFS Pan Europe Funding S.à r.l. ....	27233	Synstar (Luxembourg) S.A. ....	27251
GEFS Pan Europe Holding S.à r.l. ....	27233	Synstar (Luxembourg) S.A. ....	27252
GEFS Pan Europe Holding S.à r.l. ....	27233	TEC.AD S.A. ....	27246
GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l. ...	27246	Tecnomatix Technologies S.à r.l. ....	27251
		Tyco Group S.à r.l. ....	27249
		Tyco Group S.à r.l. ....	27249

**Euro Paket Service GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.282.

Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

*Pour le gérant*

Signature

Référence de publication: 2007028931/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00014. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070020024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Bianca Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.991.

—  
STATUTES

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée BIANCA SERVICES, ayant son siège social à B-1082 Bruxelles, (Berchem Sainte Agathe), Chaussée de Zellik, 31B, (Belgique), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Gent sous le numéro 444.311.369, constituée originellement sous forme d'une Société Coopérative à Responsabilité Limitée dénommée INTER TRUCK RENT, en abrégé I.T.R. suivant acte sous seing privé en date du 11 juin 1991, publié au Moniteur Belge du 25 juin 1991 sous le numéro 910625-442,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Bernard Maeterlinck, notaire de résidence à Gand:

- en date du 17 février 2003, publié au Moniteur Belge du 11 mars 2003 sous le numéro 20030311/0029943,

- en date du 17 novembre 2006, contenant notamment la décision de transférer le siège social de Bruxelles, (Belgique), à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

ayant un capital social fixé à dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze virgule zéro un euros (18.592,01 EUR), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Dardenne, gérant de sociétés, demeurant à Gryon, (Suisse).

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de B-1082 Bruxelles, (Berchem Sainte Agathe), Chaussée de Zellik, 31B, (Belgique), à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2.- Adoption pour l'objet social la teneur suivante:

«La société a principalement pour objet la prestation de services en direct ou sous forme de sous-traitance à des tiers et à des entreprises, plus particulièrement des hôtels, des restaurants, des cafés, des clubs de sport ou de loisirs.

La société a également particulièrement pour objet la prestation de services de nettoyage et la désinfection de bâtiments, le traitement de toutes sortes de sols, parquet, béton, floorflex, lino et autres, le dépoussiérage, le lavage de vitres, le lavage de matériel roulant, la désinfection de tout local, ainsi que l'extermination des rongeurs et insectes.

La société a encore pour objet l'étude, le conseil, l'expertise, l'ingénierie et toutes prestations de services dans le cadre des activités décrites dans le présent objet social.

Elle pourra également effectuer toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus énoncé et susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.»

3.- Augmentation de capital à concurrence de 157,99 EUR, pour le porter de son montant actuel de 18.592,01 EUR à 18.750,- EUR, sans création et émission de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des parts sociales représentatives du capital social.

4.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

5.- Remplacement des 750 parts sociales existantes sans expression de valeur nominale par 750 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

7.- Décision d'adopter pour la société:

- a) la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
- b) la dénomination sociale de BIANCA SERVICES;
- c) une durée illimitée;
- d) une année sociale commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année;
- e) des statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise:

#### «Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale -Durée

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée, régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de BIANCA SERVICES.

**Art. 3.** La société a principalement pour objet la prestation de services en direct ou sous forme de sous-traitance à des tiers et à des entreprises, plus particulièrement des hôtels, des restaurants, des cafés, des clubs de sport ou de loisirs.

La société a également particulièrement pour objet la prestation de services de nettoyage et la désinfection de bâtiments, le traitement de toutes sortes de sols, parquet, béton, floorflex, lino et autres, le dépoussiérage, le lavage de vitres, le lavage de matériel roulant, la désinfection de tout local, ainsi que l'extermination des rongeurs et insectes.

La société a encore pour objet l'étude, le conseil, l'expertise, l'ingénierie et toutes prestations de services dans le cadre des activités décrites dans le présent objet social.

Elle pourra également effectuer toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus énoncé et susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

#### Titre II.- Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750,- EUR), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- La société anonyme de droit belge FLANDERS INVESTMENT COMPANY, en abrégé F.I.C., avec siège social à B-9830 Sint-Martens-Latem, Maenhout- straat 82, (Belgique), six cent vingt parts sociales . . . . .	620
2.- Monsieur Bernard Dardenne, gérant de sociétés, demeurant à CH-1882 Gryon, La Goleze 51-1 S, (Suisse), cent trente parts sociales . . . . .	130
Total: sept cent cinquante parts sociales . . . . .	750

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 19.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

8.- Fixation de l'adresse de la société.

9.- Nomination statutaires.

10.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée précise qu'en date du 17 novembre 2006, une assemblée générale extraordinaire a été tenue, au cours de laquelle les associés de la société ont décidé de transférer le siège social de B-1082 Bruxelles, (Berchem Sainte Agathe), Chaussée de Zellik, 31B, (Belgique), à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), de changer la nationalité de la société, d'adopter la nationalité luxembourgeoise, de se soumettre à la législation luxembourgeoise et de prendre siège au Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale constate que le transfert du siège d'activité effectif de la société à Luxembourg ne constitue pas la création d'une nouvelle société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adopter pour l'objet social la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-sept virgule quatre-vingt-dix-neuf euros (157,99 EUR), pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze virgule zéro un euros (18.592,01 EUR), à dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750,- EUR), sans création et émission de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des parts sociales représentatives du capital social.

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens associés au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de cent cinquante-sept virgule quatre-vingt-dix-neuf euros (157,99 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les sept cent cinquante (750) parts sociales existantes sans expression de valeur nominale par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'adopter pour la société:

- a) la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
- b) la dénomination sociale de BIANCA SERVICES;
- c) une durée illimitée;
- d) une année sociale commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année;
- e) les statuts d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise comme spécifiés dans l'ordre du jour de la présente assemblée.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée à la fonction de gérant, Monsieur Bernard Dardenne, gérant de sociétés, né à Eeklo, (Belgique), le 11 avril 1961, demeurant à CH-1882 Gryon, La Goleze 51-1 S, (Suisse).

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature du gérant comme suit:

«La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Thill, B. Dardenne, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 540, fol. 36, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007025901/231/206.

(070020349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

### **Association of Chemistry and the Environment (ACE), Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6990 Rameldange, 92, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 6.922.

#### STATUTS

Entre les soussignés:

- Mme Filella Moner Montserrat, demeurant à 92, rue Principale, L-6990 Rameldange, Luxembourg, enseignante chercheuse, de nationalité espagnole;

-M. Fitzsimons Mark, demeurant à 81 Trelawney Road, Peverell, Plymouth PL3 4JY, Royaume-Uni, enseignant chercheur, de nationalité irlandaise;

-M. Schwarzbauer Jan, demeurant à 93 Quellenweg, D-52074 Aachen, Allemagne, enseignant chercheur, de nationalité allemande,

- Mme Villaescusa Gil Maria Isabel, demeurant à plaça Josep Pallach 10, E-17002 Girona, Espagne, enseignante chercheuse, de nationalité espagnole;

et tous ceux qui, par la suite, adhéreront aux présents statuts, il est formé une association sans but lucratif, sous le régime de la loi du 21 avril 1928.

Les statuts sont arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association portera la dénomination ASSOCIATION OF CHEMISTRY AND THE ENVIRONMENT (ACE)

**Art. 2.** L'objectif de cette association scientifique est de promouvoir et d'effectuer des recherches et de diffuser les différents aspects de la chimie environnementale, en favorisant les contacts entre les personnes, les organismes et les sociétés nationales et internationales, notamment en organisant des colloques internationaux.

**Art. 3.** L'association a son siège au 92, rue Principale, L-6990 Rameldange, Luxembourg.

**Art. 4.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 5.** Les membres de l'association peuvent être de personnes physiques ou adhérents. Les adhérents jouissent, à l'exception du droit de vote, des mêmes droits que les personnes physiques.

**Art. 6.** Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite. Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le conseil d'administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

**Art. 7.** Peuvent être membres actifs les personnes intéressées par l'activité de l'association. La qualité de membre s'acquiert par règlement de la cotisation sous réserve de l'agrément par le conseil d'administration.

Tout membre actif a droit au vote et peut se faire représenter par un autre membre actif porteur de sa procuration écrite. Le nombre de mandats pouvant être détenus par une même personne est limité à trois.

Chaque membre dispose d'un droit de vote. Quiconque ne paie pas sa cotisation dans les six mois de son échéance sera considéré comme démissionnaire.

**Art. 8.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

**Art. 9.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 10.** Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent pas porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 11.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut pas être supérieure à 200,- EUR.

**Art. 12.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 13.** La convocation se fait au moins 30 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive ou courrier électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 14.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 15.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne,
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse,
- approbation des budgets et comptes,
- dissolution de l'association.

**Art. 16.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents, dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 17.** Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste ou par courrier électronique.

**Art. 18.** L'association est gérée par un conseil d'administration, d'au moins quatre membres, élu pour une durée de trois ans par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple des voix.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires.

Le conseil d'administration est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Le conseil d'administration statue également sur l'agrément des nouveaux membres.

**Art. 19.** Le conseil d'administration, qui se réunit sur convocation de son président, ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres au moins sont présents. Le conseil d'administration doit se réunir au moins une fois par année. Les discussions et les décisions du conseil d'administration peuvent aussi avoir lieu par courrier, y compris le courrier électronique ou d'autres moyens électroniques, à tous les membres. Un membre du conseil d'administration sera désigné pour enregistrer les échanges de courrier et sera responsable de garder un enregistrement écrit.

**Art. 20.** Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple des membres. En cas de partage de voix, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 21.** Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, les signatures du président et d'un autre membre du conseil d'administration sont nécessaires.

**Art. 22.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 30 novembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des réviseurs de caisse. A fin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 23.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 30 novembre.

**Art. 24.** Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et les subventions, les dons ou legs en sa faveur.

**Art. 25.** L'association a un journal officiel, Environmental Chemistry Letters, publié par Springer-Verlag.

**Art. 26.** En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

**Art. 27.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2007 par les membres fondateurs.

M. Fillela Moner / M. Fitzsimons / J. Schwarzbauer / M.I. Villaescusa Gil.

Référence de publication: 2007025911/7355/106.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01584. - Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Power Payments Technologies S.A., Société Anonyme,**

(anc. Dama International S.A.).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 50.720.

—  
Réunion du Conseil d'Administration le 12 janvier 2007 à 14.00 heures

Se sont réunis ce jour:

1. Monsieur Eugène Parise, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur
2. La société ETA SRA, ayant son siège social à Urbanovo Nam.3, Bratislava 81106, Slovaquie, représentée par monsieur Eugène Parise,
3. La société BC IN & OUT, ayant son siège Via Romagnosi Nr 18 à messina Cap 98121, Italie, représentée par monsieur Eugène Parise,

Ordre du jour:

1. Nomination de Monsieur Frank Amouyal, né le 28 juin 1964 à Lyon (France), Domicilié à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur, en qualité de d'Administrateur délégué, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal en 3 exemplaires,

Lequel après lecture a été signé pour servir et valoir ce que de droit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2007.

E. Parise / F. Amouyal.

Référence de publication: 2007027129/231/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00314. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Pakejema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.022.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth day in the month of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

1.- THE PROMISED LAND INVESTMENTS Ltd, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, established and having its registered office at Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands,

here represented by:

Mr Neil Medlyn, company director, residing professionally at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 11 January, 2007,

which proxy, after being signed ne varietur the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

2.- SMART MOVE INVESTMENTS Ltd, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, established and having its registered office at Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands,

here represented by:

Mr Neil Medlyn, prenamed,



by virtue of a proxy given on 11 January, 2007,

which proxy, after being signed ne varietur the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

3.- GUAPO Ltd, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, established and having its registered office at Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands,

here represented by:

Mr Neil Medlyn, prenamed,

by virtue of a proxy given on 11 January, 2007,

which proxy, after being signed ne varietur the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

4.- P.R. BOCHEM ENTERPRISE LTD, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, established and having its registered office at Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands,

here represented by:

Mr Neil Medlyn, prenamed,

by virtue of a proxy given on 11 January, 2007,

which proxy, after being signed ne varietur the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxy holder of all the appearing parties, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which the prenamed parties hereby form among themselves as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing parties a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

**Art. 2. Object.** The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

Other purposes for which the company is formed are, for its own account, the purchase, sale, rent, promotion, ownership, management and administration of real estate properties in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad,

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general the company may carry out any financial, commercial, industrial operations and any transactions in respect of real estate or moveable properties, it may as well take all measures to safeguard its rights and carry out any operations intended to favour and facilitate directly or indirectly the implementation or development of its purpose.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is PAKEJEMA S.à r.l.

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Manager(s).** The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

**Art. 14. Powers of the manager(s).** The manager(s) has (have) the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He (They) has (have) the social signature and is (are) empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

**Art. 15. Events affecting the manager(s).** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 16. Liability of the managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 17. Representation of the Company.** The Company is in all circumstances bound by single signature of the sole manager or in case of several managers by the joint signatures of two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

**Art. 18. General meetings of partners.** If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 19. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 20. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 21. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

**Art. 22. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 24. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

Thereupon now appeared Mr Neil Medlyn, prenamed,

acting in his here above mentioned capacity, declared to subscribe and pay up the issued shares as follows:

Associates	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Paid in capital (EUR)
1) THE PROMISED LAND INVESTMENTS Ltd prenamed . . . . .	5,225.-	5,225	5,225.-
2) SMART MOVE INVESTMENTS Ltd, prenamed . . . . .	5,225.-	5,225	5,225.-
3) GUAPO Ltd, prenamed . . . . .	625.-	625	625.-
4) P.R. BOCHEM ENTERPRISE Ltd, prenamed . . . . .	1,425.-	1,425	1,425.-
Total: . . . . .	12,500.-	12,500	12,500.-

Proof of such payments has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2007.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, through their proxy-holders, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of the managers is set at two (2), and the following persons are elected managers for an unlimited duration, with the powers set forth in article fourteen (14) of the articles of incorporation of the Company:

(i) Mr Neil Medlyn, company director, born in Falmouth (United Kingdom), on 19 May 1953, residing professionally at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg;

(ii) Mr Tobias Mathews, company director, born in Nottingham (England), on 18 April 1963, residing professionally at Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands.

2.- The registered office of the company is established at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing proxy holder, known to the notary by his surnames, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with Us notary this original deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

**Suit la traduction française du texte oui précède:**

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- THE PROMISED LAND INVESTMENTS Ltd, une société constituée et existant sous les lois de Jersey, établie et ayant son siège social à Channel House, 7 Esplanade, St. Helier, Jersey C.I. JE4 5UW, Channel Islands,

ici représentée par:

Monsieur Neil Medlyn directeur de société, demeurant professionnellement au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 11 janvier 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

2.- SMART MOVE INVESTMENTS Ltd, une société constituée et existant sous les lois de Jersey, établie et ayant son siège social à Channel House, 7 Esplanade, St. Helier, Jersey Cl. JE4 5UW, Channel Islands,

ici représentée par:

Monsieur Neil Medlyn, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 11 janvier 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

3.- GUAPO Ltd, une société constituée et existant sous les lois de Jersey, établie et ayant son siège social à Channel House, 7 Esplanade, St. Helier, Jersey Cl. JE4 5UW, Channel Islands,

ici représentée par:

Monsieur Neil Medlyn, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 11 janvier 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

4.- P.R. BOCHEM ENTERPRISE Ltd, une société constituée et existant sous les lois de Jersey, établie et ayant son siège social à Channel House, 7 Esplanade, St. Helier, Jersey Cl. JE4 5UW, Channel Islands,

ici représentée par:

Monsieur Neil Medlyn, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 11 janvier 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

**Art. 2. Objet.** L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet et pour son propre compte, l'acquisition, la vente, la location, la promotion, la détention, la gestion et l'administration de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger,

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PAKEJEMA S.à r.l.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Le(s) gérant(s).** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Le ou les Gérant(s) sont rééligible(s).

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.** Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 15. Événements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Représentation de la Société.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par le(s) gérant(s) dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 19. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 20. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 21. Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Disposition générale.** Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Ensuite a comparu:

Monsieur Neil Medlyn, prénommé,

agissant dans sa susdite qualité, et a déclaré souscrire et libérer les parts sociales émises comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
1) THE PROMISED LAND INVESTMENTS Ltd prénommée; . . . . .	5.225,-	5.225	5.225,-
2) SMART MOVE INVESTMENTS Ltd, prénommée . . . . .	5.225,-	5.225	5.225,-
3) GUAPO Ltd, prénommée . . . . .	625,-	625	625,-
4) P.R. BOCHEM ENTERPRISE Ltd, prénommée . . . . .	1.425,-	1.425	1.425,-
Total: . . . . .	12.500,-	12.500	12.500,-

Preuve de cette libération a été donnée au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Coût, évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2), et les personnes physiques suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quatorze (14) des statuts de la Société:

(i) Monsieur Neil Medlyn, directeur de société, né à Falmouth (Royaume-Uni), le 19 mai 1953, demeurant professionnellement au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg;

(ii) Monsieur Tobias Mathews, directeur de société, né à Nottingham (Royaume-Uni), le 18 avril 1963, demeurant professionnellement à Channel House, St. Helier, Jersey CI., JE4 5UW, Channel Islands.

2.- Le siège social de la société est établi au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Medlyn, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2007, vol. 909, fol. 86, case 12. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007025902/239/363.

(070020663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Nico BACKES S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5368 Schuttrange,

R.C.S. Luxembourg B 48.966.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026887/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00706. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070021160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**PIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 76.840.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026888/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00708. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070021162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Immobilière Brabançonne, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 17.073.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026972/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Derketo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.584.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007026976/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01561. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**GE Capital Luxembourg Financing III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 74.139.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026978/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00874. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**GE Capital Luxembourg Financing IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 74.140.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026980/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00875. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**GE Capital Luxembourg Financing IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 74.140.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026982/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00876. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.



**GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 84.575.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026984/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00877. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 84.575.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026987/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00878. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 84.566.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026989/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00879. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 84.566.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026991/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00881. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**HEMA Luxembourg - succursale, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 97.345.

Les comptes annuels au 31 janvier 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007027076/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00699. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**GEFS International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.573.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026992/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00883. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**GEFS International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.573.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026994/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00884. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**GEFS International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.574.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026996/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00885. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**GEFS International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.574.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026999/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00886. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**GEFS Europa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.567.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027001/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00847. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Euro Paket Service GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.282.

Le bilan au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2007028932/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00010. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**GEFS Europa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.567.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027004/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00843. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.038.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027006/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00848. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Semeraro Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 102.991.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027010/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00589. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Semeraro Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 84.209.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027012/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00566. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Corsair III Benelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 124.071.

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January,  
Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

CORSAIR III PARTICIPATIONS S.à r.l., a company established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30 January 2007;

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of CORSAIR III BENELUX INVESTMENTS S.à r.l.

**Article 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad,

it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II.- Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## Chapter III.- Management, Statutory auditors

**Art. 9. Management.** The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

**Art. 12. Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 13. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any

persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 17. Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV.- Meeting of Shareholders

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V.- Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII.- Applicable Law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in the amounts mentioned hereafter by a contribution in kind of 250,000 shares in CORSAIR III INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed drawn up by the undersigned notary on 30 January 2007, having a share capital of 12,500.- euro and its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, representing the entirety of its share capital (the «Shares»):

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
CORSAIR III PARTICIPATIONS S.à r.l. . . . .	12,500.-	500	12,500.-
Total: . . . . .	12,500.-	500	12,500.-

As a proof of all such payments, a declaration of contribution has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Such declaration will remain attached to the present deed for registration purposes.

#### *Expenses*

As following the contribution in kind by CORSAIR III PARTICIPATIONS S.à r.l. of the Shares, the Company holds more than 65% (in the present case: 100%) of the issued share capital of CORSAIR III INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., prenamed, such company having its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, and as the contribution in kind has been made exclusively in exchange for newly issued shares in the share capital of the Company, which has its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, which provides for capital tax exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2007.



*Extraordinary General Meeting*

The sole shareholder, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of manager and to appoint the following person for an unlimited duration:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente janvier,

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CORSAIR III PARTICIPATIONS S.à r.l., une société régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

représentée par M. Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 janvier 2007.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination CORSAIR III BENELUX INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Chapitre II.- Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III.- Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant (s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux

admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 12. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Si l'associé unique, ou selon le cas, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

## Chapitre IV.- Assemblée Générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par les Gérants, ou, le cas échéant le conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

## Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

## Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

## Chapitre VII.- Loi Applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré les montants ci-après énoncés par un apport en nature de 250.000 parts sociales de CORSAIR III INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte dressé par le notaire instrumentant le 30 janvier 2007, ayant un capital social de 12.500,- euros et son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse-Charlotte, L-1331, Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), représentant l'intégralité du capital de ladite société (les «Parts»):

:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts socia- les	Libération (EUR)
CORSAIR III PARTICIPATIONS S.à r.l. ....	12.500,-	500	12.500,-
Total: .....	12.500,-	500	12.500,-

Comme preuve de la libération du capital, une déclaration d'apport a été remise au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Cette déclaration d'apport restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

### *Frais*

Comme suite à l'apport en nature par CORSAIR III PARTICIPATIONS S.à r.l. de l'ensemble des Parts, la Société détient des parts représentant plus de 65% (en l'espèce; 100%) du capital social émis par CORSAIR III INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., prémentionnée, cette société ayant son siège de direction effective et son siège statutaire dans un État membre de la Communauté Européenne, et comme l'apport en nature a été effectué exclusivement en échange de parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société qui a son siège de direction effective et son siège statutaire dans un Etat membre de la Communauté Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500,-.

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2007.

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associé unique a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de gérant et de nommer la personne suivante pour une durée illimitée:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., une société régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Castex, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> février 2007, relation: EAC/2007/270. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007026719/272/526.

(070021319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**TEC.AD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 85.804.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027014/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00571. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.038.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027018/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00850. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 56.198.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027020/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00852. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**GE International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.697.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027030/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00853. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**GE International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.697.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027032/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00856. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 62.841.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027036/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00861. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Euro Paket Service GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.282.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

*Pour le gérant*

Signature

Référence de publication: 2007028934/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00003. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 62.841.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027038/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00862. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Paddock S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 25.205.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027041/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01102. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Luxkup S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 54.431.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027044/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08374. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Luxkup S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 54.431.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027048/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08379. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Luxkup S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 54.431.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027051/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08385. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Luxkup S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 54.431.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature.

Référence de publication: 2007027054/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08367. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Luxkup S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.431.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027057/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08389. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Tyco Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.111.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 7 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027064/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01354. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**N G Trade S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.770.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007028938/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02197. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

**Tyco Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.111.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 7 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027068/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01356. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Hanora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 116.740.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027098/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01067. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**C & M - Capital and Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 39.402.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027100/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01073. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Fiducial Financière de Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 28.505.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027102/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01079. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Suppticularis Messetaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 53.311.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027104/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01089. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**HEMA Luxembourg - succursale, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 97.345.

Les comptes annuels au 1<sup>er</sup> février 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007027079/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00698. - Reçu 66 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Klopp & Bour Conseils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.849.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027107/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01094. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Tecnomatix Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 30.388.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027110/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01119. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Lux Aero S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 57.441.

EXTRAIT

Le siège de la société LUX AERO S.A., à savoir L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été dénoncé avec effet au 15 janvier 2007, le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ci-avant MONTBRUN FIDUCIAIRE S.à r.l., ayant été résilié avec effet à cette date.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028937/298/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Synstar (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.085.

La société a été constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2003 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n<sup>o</sup> 388 du 9 avril 2003.

Les comptes annuels au 30 septembre 2004 ainsi que le rapport de commissaire ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

Pour SYNSTAR LUXEMBOURG S.A.

M. Kremer

Référence de publication: 2007027116/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01162. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Synstar (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.085.

—  
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2003 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n ° 388 du 9 avril 2003.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003 ainsi que le rapport de commissaire ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

Pour SYNSTAR LUXEMBOURG S.A.

M. Kremer

Référence de publication: 2007027122/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01159. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Finprima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.117.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve, 12;

2) INTERCORP S.A., représentée par Madame Gabriele Schneider, directrice de société, et Monsieur Pierre Schmit administrateur de société, les deux avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: FINPRIMA S.A. société anonyme.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a principalement pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 32.000,- EUR (trente deux mille euros) représenté par 32 (trente-deux) actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 250.000,- euros (deux cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 250 (deux cent cinquante) actions d'une valeur de 1.000,- EUR (mille euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître pardevant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Chaque année, le trente-et-un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 15:00 heures de l'après-midi au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2008.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1.- INTERCORP S.A., préqualifiée . . . . .	31
2.- M. Claude Geiben, préqualifié . . . . .	1
	32

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 32.000,- EUR (trente-deux mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.800,- EUR (mille huit cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Madame Manuela De Florio, employée, née le 8 septembre 1964 à Alessandria, demeurant à Turin (Italie), n ° 10, Piazza Rivoli;

2) Monsieur Filippo Dollfus, administrateur de sociétés, né le 2 août 1948 à Sorengo (Suisse), avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, Via Degl'Amadio 1;

3) Monsieur Gabriele Bravi, administrateur de sociétés, né le 24 février 1940 à Milan, demeurant à CH-6901 Lugano (Suisse), Via degli Amadio, 1.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- M. Pierre Schmit, directeur de sociétés, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Geiben, G. Schneider, P. Schmit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 janvier 2007, REM 2007 158. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007027564/5770/221.

(070021902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Elektro Jahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 16, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 69.596.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 7 décembre 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge-commissaire Jean-Paul Meyers en son rapport oral, le liquidateur, Maître Patrice Hoffman, avocat à la Cour et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ELEKTRO JAHN Sarl, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007030278/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**Côte Investissement, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 90.164.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).



There appeared:

HORIZON INTERNATIONAL TRADING AG, a company having its registered office at Industriestrasse 105, 9491 Ruggell, Liechtenstein (the «Principal»),

here represented by Mr. Pierre-Yves Champagnon, employee in Luxembourg;

by virtue of a proxy under private seal dated June 6, 2006, which after having been signed ne varietur by the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the undersigned notary to act:

1. That the société anonyme COTE INVESTISSEMENT S.A. (the «Company») having its registered office in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 90.164, was incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 6, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 34 of January 14, 2003.

2. That the subscribed capital of the Company is presently of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

3. That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

4. That the Principal has acquired all shares of the Company and that as sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company, and assumes the function of liquidator of the Company.

5. That the Principal takes over as liquidator all assets and assumes all the liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Principal assumes all its liabilities.

6. That the Principal gives full discharge to the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the due performance of their duties up to this date.

7. That the Principal is vested, in its capacity of sole shareholder and liquidator, with all the assets and liabilities, known and unknown of the Company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to its person as sole shareholder.

8. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

On the basis of these facts and declaration, the notary states the dissolution of COTE INVESTISSEMENT S.A. and its closing of liquidation.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

HORIZON INTERNATIONAL TRADING AG, société ayant son siège à Industriestrasse 105, 9491 Ruggell, Liechtenstein (the «Principal»), (ci-après «le Représenté»),

ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Champagnon, employé privé à Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 juin 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que la société anonyme COTE INVESTISSEMENT S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1529 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.164, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 34 du 14 janvier 2003.

2. Que le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3. Que le Représenté déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4. Que le Représenté a acquis toutes les actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société et assume la fonction de liquidateur.

5. Que le Représenté en tant que Liquidateur, reprend tous les avoirs et assume tout le passif de la Société, de sorte que la liquidation de la Société est clôturée, sans préjudice du fait que le Représenté assume tout son passif.

6. Que le Représenté donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

7. Que le Représenté, en sa capacité d'actionnaire unique et liquidateur, est investi de tous les avoirs et de l'ensemble du passif, connu et inconnu, de la Société; l'assainissement de tout le passif doit avoir été réalisé avant toute attribution d'avoirs à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

8. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

A la base de ces faits et déclaration, le notaire acte la dissolution et la clôture de liquidation de COTE INVESTISSEMENT S.A.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. Champagnon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 juin 2006, vol. 437, fol. 32, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 juillet 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007026070/242/84.

(070020197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

### **Ernst & Young Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.089.

In the year two thousand and six, on the ninth of November,  
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Mersch,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ERNST & YOUNG MANAGEMENT, société anonyme, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 88.089, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated June 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n<sup>o</sup> 1337 of September 14, 2002, which articles of association have not been amended since (the «Company»).

The meeting is chaired by Mr. Raymond Schadeck, employee in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mr. Marc Schmitz, employee in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mr. Werner Weynand, employee in Luxembourg.

I. The Chairman declared and requested the notary to act that the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. As it appears from said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the Agenda.

III. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Transfer with immediate effect of the registered office of the Company from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Amendment of Article 2, 1st paragraph of the articles of association to give it the following content:

« **Art. 2. 1<sup>st</sup> paragraph.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange.»

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders resolved to transfer the Company's registered office with immediate effect from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

Pursuant to the above transfer of the Company's registered office, Article 2, paragraph 1, of the articles of association shall henceforth be read as follows:

« **Art. 2, paragraph 1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange.»

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary public who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the undersigned notary public by his last and first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le neuf novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ERNST & YOUNG MANAGEMENT, société anonyme, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 88.089, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1337 du 14 septembre 2002, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond Schadeck, employé à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Marc Schmitz, employé à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Werner Weynand, employé à Luxembourg.

I. Le Président déclare et prie le notaire d'acter que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société avec effet immédiat du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg

2. Modification de l'article 2, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante: «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange.»

3. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

4. Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Suite au transfert de siège social de la Société ci-dessus, l'article 2, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2, paragraphe 1<sup>er</sup>.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Schuttrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont proces-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Schadeck, M. Schmitz, W. Weynand, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2006, vol. 438, fol. 83, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007026076/242/93.

(070020201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**SGEA Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.233.

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SGEA IMMOBILIER S.A., avec siège social à L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 16 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1151 du 4 novembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 7 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2187 du 23 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société de Emerange à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
2. Changement subséquent de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts suite au changement de siège de la société.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

27261

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 63, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007026716/220/59.

(070021201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**CA EBC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.750,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.251.

In the year two thousand and seven, on the ninth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CA EBC INVESTORS LTD., a limited liability company, having its registered office at WALKERS SPV LTD, PO Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on January 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of CA EBC INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 116.251, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 2nd, 2006, published on July 13th, 2006, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1353 and amended by a deed of the undersigned notary of June 29th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1707.

II. The Company's share capital is fixed at forty thousand two hundred fifty US Dollars (USD 40,250.-) represented by one thousand one hundred fifty (1,150) shares of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each.

III. The sole shareholder resolves to convert the Company's share capital currently denominated in US Dollars into Euro at a rate of 1.3172 Dollars US for 1.- Euro with effect on December 31, 2006. The share capital of forty thousand two hundred fifty US Dollars (USD 40,250.-) is hence converted in (EUR ).

IV. The sole shareholder resolves to decrease the Company's share capital to the extent of (EUR ) to bring it from its present amount of (EUR ) to twenty-eight thousand seven hundred fifty Euros (EUR 28,750.-). Consequently, the share capital is represented by one thousand one hundred fifty (1,150) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

V. The sole shareholder resolves to allocate the difference resulting from the reduction of the share capital in the amount of (EUR ) to the legal reserve.

VI. The sole shareholder consequently resolves to amend article 6 of the articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at twenty-eight thousand seven hundred fifty Euros (EUR 28,750.-) represented by one thousand one hundred fifty (1,150) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up.»

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mille deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CA EBC INVESTORS LTD., une société à responsabilité limitée de droit des Iles Cayman, dont le siège social est sis chez WALKERS SPV LTD, PO Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caymans,

représentée par Monsieur Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée en janvier 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CA EBC INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.251, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations daté du 13 juillet 2006, numéro 1353 et modifié par acte du notaire instrumentaire en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations daté du 13 septembre 2006, numéro 1707.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille deux cent cinquante Dollars US (USD 40.250,-) divisé en mille cent cinquante (1.150) parts d'une valeur nominale de trente-cinq Dollars US (USD 35,-) chacune.

III. L'associée unique décide de convertir le capital social de la Société, actuellement exprimé en Dollars US, en Euro au taux de 1,3172 Dollars US pour 1,- Euro avec effet au 31 décembre 2006. Le capital social de quarante mille quarante Dollars US (USD 40.040,-) est ainsi converti en trente mille cinq cent cinquante-sept Euros vingt-quatre cents (EUR 30.557,24).

IV. L'associée unique décide de réduire le capital social à concurrence de mille huit cent sept Euros vingt-quatre cents (EUR 1.807,24) pour le porter de son montant actuel de trente mille cinq cent cinquante-sept Euros vingt-quatre cents (EUR 30.557,24) à vingt-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 28.750,-). En conséquence, le capital social est représenté par mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

V. L'associée unique décide d'allouer la différence résultant de la réduction du capital social d'un montant de mille huit cent sept Euros vingt-quatre cents (EUR 1.807,24) à la réserve légale.

VI. L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 28.750,-) représenté par mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, vol. 157S, fol. 31, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027502/211/101.

(070021472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Blicon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.207.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 4 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté à compter du 21 décembre 2006 Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jean Lambert, administrateur, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

BLICON S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007026714/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

---

**Harmony Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.372.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HARMONY FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007028941/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01940. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

---

**Azur Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.391.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZUR INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007028939/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01942. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

---

**Euromeeting Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 71.448.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme EUROMEETING FINANCIERE S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, R.C. Luxembourg B 71.448 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 10 août 1999, publié au Mémorial C numéro 859 du 17 novembre 1999.

Que la société ACTE CO. LIMITED, représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société EUROMEETING FINANCIERE S.A., dont le capital social s'élève à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, le comparant représenté comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne liquidateur de la société.

Que le comparant, déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la société EUROMEETING FINANCIERE S.A., le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, tout le passif de la société étant réglé, le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

Le comparant nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société ALTER AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg B 110.675 et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de ALTER AUDIT S.à r.l., en sa qualité de commissaire-vérificateur, le comparant en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à ALTER AUDIT S.à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire est annexé aux présentes.

Le comparant, constitué en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme EUROMEETING FINANCIERE S.A. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur;

Que les livres et documents de la société seront déposés à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. La Rocca, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 21, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007026695/202/55.

(070021231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.